



# REGISTRAIRE DES ENTREPRISES

DONNÉES PUBLIQUES SUR LES ENTREPRISES AU QUÉBEC

---

## Guide d'utilisation

À jour en date du 1<sup>er</sup> avril 2019

Cette publication vous est fournie uniquement à titre d'information. Les renseignements qu'elle contient ne constituent pas une interprétation juridique des dispositions des lois au Québec.

**Note :** Pour alléger le texte, nous employons le masculin pour désigner aussi bien les femmes que les hommes.

# TABLE DES MATIÈRES

<b>1 INTRODUCTION</b>	<b>4</b>
<b>2 PORTÉE DU DOCUMENT</b>	<b>4</b>
<b>3 LISTE DES BLOCS DE DONNÉES</b>	<b>5</b>
<b>4 SPÉCIFICATIONS FONCTIONNELLES</b>	<b>5</b>
4.1 Bloc de données : Entreprise.....	5
4.2 Bloc de données : Nom .....	7
4.3 Bloc de données : Établissement.....	8
4.4 Bloc de données : Fusion et scission .....	9
4.5 Bloc de données : Continuation et transformation.....	9
4.6 Bloc de données : Domaine de valeur .....	10
<b>5 LEXIQUE DU REGISTRAIRE DES ENTREPRISES</b>	<b>10</b>
<b>6 DOMAINES DE VALEUR</b>	<b>14</b>
6.1 ACT_ECON.....	14
6.2 STAT_NOM.....	14
6.3 TYP_NOM_ASSUJ.....	14
6.4 STAT_IMMAT.....	15
6.5 REGIM_JURI .....	15
6.6 INTVAL_EMPLO_QUE .....	19
6.7 FORM_JURI .....	20
6.8 RELA_ASSUJ.....	20
6.9 TYP_CHANG.....	21
<b>7 RELATIONS ENTRE LES BLOCS DE DONNÉES</b>	<b>21</b>

## **1 INTRODUCTION**

Le gouvernement du Québec et ses partenaires participant au carrefour collaboratif en données ouvertes québécoises, Données Québec, prévoient la possibilité de réutiliser les informations que les organismes publics recueillent et produisent en vue d'accomplir leur mission à d'autres fins que celles pour lesquelles elles sont détenues ou utilisées. La publication de certaines données publiques encourage la transparence et la connaissance des services publics.

Ce guide a été conçu afin d'accompagner les utilisateurs du jeu de données du Registraire des entreprises. Le Registraire tient un registre à caractère public dans lequel sont déposées et diffusées les informations prescrites par la loi et relatives aux associations et aux entreprises constituées ou immatriculées au Québec, ou qui y exercent des activités. Ces associations et ces entreprises (toutes appelées ci-après *entreprises*) sont responsables des renseignements déclarés au Registraire des entreprises.

Les renseignements que les entreprises déclarent sont notamment leur nom, les activités qu'elles exercent, l'adresse de leurs établissements ainsi que les autres noms sous lesquels elles exercent leurs activités. Toutefois, certains renseignements plus personnels contenus au registre sont rendus anonymes, c'est-à-dire qu'ils ne permettent pas de reconnaître des personnes. À ce titre, les noms, prénoms et adresses des personnes physiques sont absents du jeu de données.

Les renseignements figurant dans le jeu de données sont des données brutes pouvant être facilement analysées et exploitées par un ordinateur ou une application en fonction de la licence qui leur est attribuée. Ce guide présente la description fonctionnelle des données qui sont extraites du registre des entreprises afin que les utilisateurs puissent mieux les interpréter.

Pour obtenir plus d'information sur le registre et son contenu, consultez le site Internet du Registraire, au [www.registreentreprises.gouv.qc.ca](http://www.registreentreprises.gouv.qc.ca).

Pour obtenir de l'information sur le jeu de données ou de l'assistance technique, écrivez à groupe.pilotage@req.gouv.qc.ca.

## **2 PORTÉE DU DOCUMENT**

Ce guide présente les spécifications fonctionnelles des données ouvertes. Plus particulièrement, il

- décrit la fonctionnalité des données;
- présente les différents domaines de valeur;
- aide à l'interprétation des domaines de valeur et fournit leurs particularités.

De plus, à la partie 5, vous trouverez un lexique qui fournit la définition de certains termes utilisés par le Registraire des entreprises et liés à son domaine d'activité. Vous trouverez également, à la partie 6, l'ensemble des domaines de valeur et des références utiles relativement au présent document.

Lorsque vous travaillez avec les données, soyez conscient qu'elles ne sont peut-être pas à jour. Les données du registre des entreprises obtenues à partir du site Internet de Données Québec sont mises à jour mensuellement. Toutefois, les renseignements que vous pouvez obtenir en consultant le registre des entreprises, au [www.registreentreprises.gouv.qc.ca](http://www.registreentreprises.gouv.qc.ca), sont mis à jour quotidiennement.

## Note

La licence d'utilisation liée au jeu de données du Registraire des entreprises est [Attribution – Pas d'utilisation commerciale – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International \(CC BY-NC-SA 4.0\)](#).

Celle-ci vous permet d'arranger et d'adapter le jeu de données à des fins non commerciales, pourvu que le mérite soit attribué au Registraire des entreprises. Assurez-vous que vous n'utilisez pas les données d'une manière qui suggère un statut officiel du registre des entreprises. Veillez à ne pas induire quiconque en erreur et à ne pas donner une image inexacte des données ou de leur source.

## 3 LISTE DES BLOCS DE DONNÉES

Nom	Description
Entreprise	Informations générales sur l'entreprise.
Nom	Nom, autre nom et versions de ces noms sous lesquelles l'entreprise fait des affaires au Québec.
Établissement	Lieu au Québec où l'assujetti exerce des activités.
Fusion et scission	Fusion : Opération par laquelle deux ou plusieurs personnes morales se regroupent pour former une seule entité.  Scission : Fait pour une entreprise de se diviser en deux pour en former une nouvelle.
Continuation et transformation	Fait, pour une personne morale constituée sous le régime d'une loi donnée, de continuer son existence sous le régime d'une autre loi, sans interruption.

## 4 SPÉCIFICATIONS FONCTIONNELLES

Cette section traite de certains éléments fonctionnels qui aident à la compréhension et à l'interprétation du jeu de données.

### 4.1 Bloc de données : Entreprise

Position	Libellé d'en-tête	Domaine de valeur <sup>1</sup>	Interprétation, particularité ou précision
1	NEQ	S. O.	Numéro d'entreprise du Québec
2	IND_FAIL	S. O.	Indicateur de faillite
3	DAT_IMMAT	S. O.	Date d'immatriculation
4	COD_REGIM_JURI	REGIM_JURI	Code associé au régime juridique sous lequel a été constituée l'entreprise
5	COD_INVAL_EMPLO_QUE	INTVAL_EMPLO_QUE	Ordre de grandeur du nombre d'employés au Québec

1. Cette colonne indique s'il existe un domaine de valeur lié à cet élément et, si c'est le cas, quel est ce domaine de valeur. La liste des domaines de valeur est présentée à la partie 6.

<b>Position</b>	<b>Libellé d'en-tête</b>	<b>Domaine de valeur</b>	<b>Interprétation, particularité ou précision</b>
6	DAT_CESS_PREVU	S. O.	Date de cessation prévue de l'existence de l'entreprise
7	COD_STAT_IMMAT	STAT_IMMAT	Statut d'immatriculation
8	COD_FORME_JURI	FORM_JURI	Forme juridique
9	DAT_STAT_IMMAT	S. O.	Date de la dernière mise à jour du statut liée à l'immatriculation de l'entreprise au registre
10	COD_REGIM_JURI_CONSTI	REGIM_JURI	Code du régime juridique lors de la constitution
11	DAT_DEPO_DECLR	S. O.	Date à laquelle la dernière déclaration de mise à jour annuelle a été déposée
12	AN_DECL	S. O.	Année visée par la dernière déclaration de mise à jour annuelle déposée
13	AN_PROD	S. O.	Année de production de la déclaration de mise à jour annuelle
14	DAT_LIMIT_PROD	S. O.	Date limite de production de la déclaration de mise à jour annuelle
15	AN_PROD_PRE	S. O.	Année de production de la déclaration de mise à jour annuelle précédente
16	DAT_LIMIT_PROD_PRE	S. O.	Date limite de production de la déclaration de mise à jour annuelle précédente
17	DAT_MAJ_INDEX_NOM	S. O.	Date de mise à jour de l'index des noms
18	COD_ACT_ECON_CAE	ACT_ECON	Code de l'activité économique  La classification des <u>activités économiques</u> utilisée par le Registraire des entreprises est disponible sur son site Internet.
19	NO_ACT_ECON_ASSUJ	S. O.	Numéro de rang de l'activité économique de l'assujetti
20	DESC_ACT_ECON_ASSUJ	S. O.	Description de l'activité économique de l'assujetti
21	COD_ACT_ECON_CAE2	ACT_ECON	Code de la deuxième activité économique  La classification des <u>activités économiques</u> utilisée par le Registraire des entreprises est disponible sur son site Internet.
22	NO_ACT_ECON_ASSUJ2	S. O.	Numéro de rang de la deuxième activité économique de l'assujetti
23	DESC_ACT_ECON_ASSUJ2	S. O.	Description de la deuxième activité économique de l'assujetti
24	NOM_LOCLT_CONSTI	S. O.	Nom de la localité de constitution
25	DAT_CONSTI	S. O.	Date de la constitution

<b>Position</b>	<b>Libellé d'en-tête</b>	<b>Domaine de valeur</b>	<b>Interprétation, particularité ou précision</b>
26	IND_CONVEN_UNMN_ACTNR	S. O.	Indicateur relatif à une convention unanime des actionnaires
27	IND_RET_TOUT_POUVR	S. O.	Indicateur relatif au retrait des pouvoirs du conseil d'administration en vertu d'une convention unanime des actionnaires
28	IND_LIMIT_RESP	S. O.	Indicateur lié à la responsabilité limitée de la société
29	DAT_DEB_RESP	S. O.	Date à laquelle la société devient une société à responsabilité limitée
30	DAT_FIN_RESP	S. O.	Date à laquelle la société cesse d'être une société à responsabilité limitée
31	OBJET_SOC	S. O.	Objet de la société
32	NO_MTR_VOLONT	S. O.	Numéro de matricule de l'assujetti volontaire (NEQ)
33	ADR_DOMCL_ADR_DISP	S. O.	Indicateur relatif à la dispense de fournir l'adresse du domicile  Si cet indicateur est à « 0 », tous les éléments de l'adresse seront vides, car l'entreprise a été dispensée de nous fournir cette adresse.
34	ADR_DOMCL_LIGN1_ADR	S. O.	Adresse du domicile (ligne 1)
35	ADR_DOMCL_LIGN2_ADR	S. O.	Adresse du domicile (ligne 2)
36	ADR_DOMCL_LIGN3_ADR	S. O.	Adresse du domicile (ligne 3)
37	ADR_DOMCL_LIGN4_ADR	S. O.	Adresse du domicile (ligne 4)

## 4.2 Bloc de données : Nom

<b>Position</b>	<b>Libellé d'en-tête</b>	<b>Domaine de valeur</b>	<b>Interprétation, particularité ou précision</b>
1	NEQ	S. O.	Numéro d'entreprise du Québec
2	NOM_ASSUJ	S. O.	Nom de l'assujetti (nom attribué lors de la constitution ou autre nom utilisé au Québec)
3	NOM_ASSUJ_LANG_ETRNG	S. O.	Version du nom de l'entreprise dans une autre langue que le français
4	STAT_NOM	STAT_NOM	Statut du nom
5	TYP_NOM_ASSUJ	TYP_NOM_ASSUJ	Type de nom de l'assujetti
6	DAT_INIT_NOM_ASSUJ	S. O.	Date d'inscription du nom de l'assujetti
7	DAT_FIN_NOM_ASSUJ	S. O.	Date du retrait du nom de l'assujetti

### 4.3 Bloc de données : Établissement

<b>Position</b>	<b>Libellé d'en-tête</b>	<b>Domaine de valeur</b>	<b>Interprétation, particularité ou précision</b>
1	NEQ	S. O.	Numéro d'entreprise du Québec
2	NO_SUF_ETAB	S. O.	Suffixe du numéro de l'établissement
3	IND_ETAB_PRINC	S. O.	Indicateur relatif à un établissement principal
4	IND_SALON_BRONZ	S. O.	Indicateur relatif à l'exploitation d'un salon de bronzage
5	IND_VENTE_TABAC_DETL	S. O.	Indicateur relatif à la vente de tabac dans l'établissement
6	IND_DISP	S. O.	Indicateur relatif à la dispense de fournir l'adresse du domicile  Si cet indicateur est à « 0 », tous les éléments de l'adresse seront vides, car l'entreprise a été dispensée de nous fournir cette adresse.
7	LIGN1_ADR	S. O.	Adresse du domicile (ligne 1)
8	LIGN2_ADR	S. O.	Adresse du domicile (ligne 2)
9	LIGN3_ADR	S. O.	Adresse du domicile (ligne 3)
10	LIGN4_ADR	S. O.	Adresse du domicile (ligne 4)
11	COD_ACT_ECON	ACT_ECON	Code de l'activité économique  La classification des <u>activités économiques</u> utilisée par le Registraire des entreprises est disponible sur son site Internet.
12	DESC_ACT_ECON_ETAB	ACT_ECON	Description de l'activité économique de l'établissement
13	NO_ACT_ECON_ETAB	S. O.	Numéro de rang de l'activité économique de l'établissement
14	COD_ACT_ECON2	ACT_ECON	Code de la deuxième activité économique  La classification des <u>activités économiques</u> utilisée par le Registraire des entreprises est disponible sur son site Internet.
15	DESC_ACT_ECON_ETAB2	ACT_ECON	Description de la deuxième activité économique de l'établissement
16	NO_ACT_ECON_ETAB2	S. O.	Numéro de rang de la deuxième activité économique de l'établissement

#### 4.4 Bloc de données : Fusion et scission

<b>Position</b>	<b>Libellé d'en-tête</b>	<b>Domaine de valeur</b>	<b>Interprétation, particularité ou précision</b>
1	NEQ	S. O.	Numéro d'entreprise du Québec de l'entreprise résultant de la fusion
2	NEQ_ASSUJ_REL	S. O.	Numéro d'entreprise du Québec de l'entreprise faisant partie de la fusion. Ce numéro est inscrit dans le dossier de l'entreprise résultant de la fusion.
3	DENOMN_SOC	S. O.	Nom de l'entreprise résultant de la fusion
4	COD_RELATION_ASSUJ	RELATION_ASSUJ	Code qui indique la relation existant entre des entreprises
5	DAT_EFCTVT	S. O.	Date de début de la relation entre les entreprises
6	IND_DISP	S. O.	Indicateur relatif à la dispense de fournir l'adresse de l'entreprise faisant partie de la fusion  Si cet indicateur est à « 0 », tous les éléments de l'adresse seront vides, car l'entreprise a été dispensée de nous fournir cette adresse.
7	LIGN1ADR	S. O.	Adresse (ligne 1)
8	LIGN1ADR	S. O.	Adresse (ligne 2)
9	LIGN1ADR	S. O.	Adresse (ligne 3)
10	LIGN1ADR	S. O.	Adresse (ligne 4)

#### 4.5 Bloc de données : Continuation et transformation

<b>Position</b>	<b>Libellé d'en-tête</b>	<b>Domaine de valeur</b>	<b>Interprétation, particularité ou précision</b>
1	NEQ	S. O.	Numéro d'entreprise du Québec
2	COD_TYP_CHANG	TYP_CHANG	Code indiquant le type de changement, soit une continuation ou une transformation
3	COD_REGIM_JURI	REGIM_JURI	Code associé au régime juridique sous lequel a été constituée l'entreprise
4	AUTR_REGIM_JURI	S. O.	Code associé au régime juridique, si l'entreprise a été constituée ailleurs qu'au Québec
5	NOM_LOCLT	S. O.	Nom de la localité où a eu lieu la continuation ou la transformation
6	DAT_EFCTVT	S. O.	Date à laquelle une personne morale a continué son existence en changeant de régime juridique

#### **4.6 Bloc de données : Domaine de valeur**

<b>Position</b>	<b>Libellé d'en-tête</b>	<b>Domaine de valeur</b>	<b>Interprétation, particularité ou précision</b>
1	TYP_DOM_VAL	S. O.	Domaine de valeur
2	COD_DOM_VAL	S. O.	Code de valeur
3	VAL_DOM_FRAN	S. O.	Description du code de valeur

### **5 LEXIQUE DU REGISTRAIRE DES ENTREPRISES**

Vous trouverez ci-dessous la définition de certains termes utilisés dans ce guide et qui sont liés au domaine d'activité du Registraire des entreprises.

<b>Terme</b>	<b>Définition</b>
Actionnaire	Tout détenteur d'actions émises par une société par actions.
Administrateur du bien d'autrui	Personne chargée d'administrer un bien ou un patrimoine qui n'est pas le sien. Aux fins de l'application de la Loi sur la publicité légale des entreprises, l'administrateur du bien d'autrui représente l'entreprise et a les mêmes droits et obligations que celle-ci. Il ne travaille généralement pas au sein de l'entreprise et n'est ni l'un de ses administrateurs ni l'un de ses dirigeants.
Association	Groupe de personnes réunies dans un intérêt commun, autre que la réalisation de profits à partager entre les membres, dont les activités visent à promouvoir l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux ou moraux de ses membres. L'association n'est pas dotée de la personnalité juridique et n'est pas tenue de s'immatriculer au registre des entreprises.
Associés	Personnes qui se sont engagées à contribuer à l'exploitation d'une société de personnes par la mise en commun de biens, de connaissances ou d'activités. En contrepartie, les associés pourront participer au partage des bénéfices qui en résultent.
Assujetti	Personne physique ou morale, fiducie, société de personnes, association ou groupement de personnes qui sont tenus de s'immatriculer ou qui se sont immatriculés volontairement.
Autre nom	Tout nom, autre que le nom constitutif, qu'une entreprise utilise et sous lequel elle exerce ses activités au Québec.
Constitution	Création d'une entreprise.
Continuation	Fait, pour une personne morale constituée sous le régime d'une loi donnée, de continuer son existence sous le régime d'une autre loi, et ce, sans interruption.

<b>Terme</b>	<b>Définition</b>
Convention unanime des actionnaires	Entente écrite selon laquelle tous les actionnaires d'une personne morale consentent à restreindre ou à retirer les pouvoirs du conseil d'administration qui lui permettent de gérer les activités et les affaires internes de la société ou d'en surveiller la gestion. Cette entente peut confier ces pouvoirs aux actionnaires de la société ou à des tiers.
Coopérative	Personne morale regroupant des personnes qui ont des besoins économiques, sociaux ou culturels communs et qui, en vue d'y répondre, s'associent pour exploiter une entreprise conformément aux règles d'action coopérative. Il s'agit d'une personne morale distincte de ses membres. La responsabilité des membres est limitée à la valeur des parts qu'ils ont souscrites.
Date d'immatriculation	Date à laquelle un numéro d'entreprise du Québec (NEQ) est attribué à une entreprise. Cette date ne sera jamais modifiée tout au long de l'existence de l'entreprise.
Dirigeant non membre du conseil d'administration	Membre de la direction qui ne fait pas partie du conseil d'administration.
Domicile	Pour une personne physique : adresse de sa résidence principale. Pour une personne morale : adresse de son siège. Pour une société de personnes, une association ou un autre regroupement de personnes : adresse de son principal établissement. Pour une fiducie exploitant une entreprise à caractère commercial : endroit où est situé son principal établissement au Québec, sauf s'il y a eu désignation expresse dans la loi ou l'acte qui la constitue.
Domicile élu	Adresse d'une personne mandatée pour recevoir les documents de l'entreprise aux fins de l'application de la Loi sur la publicité légale des entreprises. C'est l'adresse où les documents doivent être acheminés.
Entreprise étrangère	Entreprise qui n'a pas été constituée au Québec.
Entreprise individuelle	Entreprise à propriétaire unique qui est exploitée par une seule personne, que l'on appelle souvent <i>travailleur autonome</i> ou <i>travailleur indépendant</i> . Une telle entreprise n'a pas d'existence juridique distincte de son propriétaire et n'a ni personnalité juridique ni patrimoine distinct.
Établissement	Lieu au Québec où l'assujetti exerce des activités. L'établissement désigne, entre autres, le siège social, les bureaux et les diverses succursales d'une entreprise.
État de renseignements	Ensemble des informations relatives à une entreprise qui figurent au registre des entreprises.
Faillite	Moyen légal par lequel une personne (physique ou morale) ou une société de personnes insolvable se libère de ses dettes soit volontairement, par une cession de ses biens, soit de manière forcée, à la suite d'une ordonnance de séquestre la dessaisissant de ses avoirs au profit d'un syndic de faillite qui en effectue le partage entre les créanciers.

<b>Terme</b>	<b>Définition</b>
Fichier central des entreprises (FCE)	Banque de données créée en 1973 et archivée depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 1994. Cette banque de données contient les rapports annuels, les documents de constitution ou de modification et les autres documents microfilmés qui figuraient au dossier de l'entreprise avant 1994. Ce fichier a été remplacé par le registre des entreprises.
Fichier des autorités publiques	Fichier des personnes morales et des organismes de droit public. Ce fichier administratif contient des informations sur les ministères, les organismes, les entreprises, les groupements et les personnes morales de droit public.
Fondé de pouvoir	Personne qui représente un assujetti qui n'a ni domicile ni établissement au Québec ou qui est dispensé de déclarer certaines informations par règlement. Toute procédure exercée contre l'assujetti en vertu d'une loi peut, même après la radiation de son immatriculation, être signifiée au fondé de pouvoir.
Forme juridique	Caractère distinctif d'une entreprise. Parmi les différentes formes juridiques d'entreprises, il y a notamment la société par actions, la compagnie, la société de personnes, la fiducie exploitant une entreprise à caractère commercial et la coopérative.
Fusion ordinaire	Opération par laquelle deux ou plusieurs personnes morales se regroupent pour former une seule entité.
Fusion simplifiée	Opération par laquelle une société mère se regroupe avec au moins l'une de ses filiales ou par laquelle deux ou plusieurs filiales se regroupent. La société par actions qui résulte de cette fusion conserve son numéro d'entreprise du Québec (NEQ).
Groupement de personnes	Tout rassemblement, autre qu'une association, de deux personnes ou plus qui partagent un intérêt commun (péculiaire ou non). Il peut notamment s'agir d'une société nominale (aussi appelée <i>société de dépenses</i> ), d'un consortium (aussi appelé <i>coentreprise</i> ou <i>joint venture</i> ) ou d'un groupement d'intérêt économique.
Immatriculation	Inscription d'une entreprise au registre des entreprises.
Liquidateur	Personne désignée pour liquider les actifs, recouvrer les créances et payer les créanciers d'une société de personnes, d'une personne morale ou d'une personne physique. Le liquidateur procède au partage de l'actif entre les membres, les actionnaires ou les héritiers, selon le cas.
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	Le NEQ est le numéro de 10 chiffres attribué à chaque entreprise au moment de son immatriculation au registre des entreprises. Les deux premiers chiffres (11, 22 ou 33) correspondent à la forme juridique de l'entreprise.
Objet de la société	But dans lequel la société a été créée.
Personne liée	Terme qui désigne, par exemple, un actionnaire, un administrateur, un dirigeant non membre du conseil d'administration, un associé, un administrateur du bien d'autrui ou un fondé de pouvoir.

<b>Terme</b>	<b>Définition</b>
Personne morale	Entité constituée par une loi, dotée d'une personnalité juridique indépendante et autonome, et à qui la loi reconnaît des droits et des obligations. Elle agit, d'une part, par l'intermédiaire de son conseil d'administration et, d'autre part, par l'entremise de l'assemblée des actionnaires.
Personne morale sans but lucratif	Groupement de personnes qui exerce des activités sans but lucratif dans les domaines culturel, social, philanthropique, national, patriotique, religieux, charitable, scientifique, artistique, professionnel, athlétique, sportif, éducatif ou autres, sans intention de procurer des profits à ses membres.  Il regroupe des individus qui poursuivent, entre autres, un but à caractère national, patriotique, religieux, philanthropique, charitable, scientifique, artistique, social, professionnel, athlétique ou sportif, sans intention de procurer des profits à ses membres.
Point de vente de tabac	Lieu fixe délimité de façon permanente et dans lequel est vendu du tabac au détail.
Radiation d'office	Action du Registraire des entreprises consistant à radier l'immatriculation d'une entreprise, c'est-à-dire à l'annuler.
Régime juridique	Loi en vertu de laquelle une entreprise est créée ou constituée.
Réimmatriculation	Action du Registraire des entreprises consistant à remettre en vigueur le numéro d'entreprise du Québec (NEQ) qui avait été attribué à une entreprise au moment de son immatriculation.
Siège ou siège social	Il s'agit de l'adresse du domicile de la personne morale.
Société de personnes	Groupe de personnes qui s'associent dans le but d'exploiter une entreprise et qui partagent les revenus et les responsabilités selon une convention établie entre elles. Il peut s'agir entre autres d'une société en commandite, d'une société en participation ou d'une société en nom collectif.
Société en commandite	Société constituée d'un ou plusieurs commandités chargés de l'administration de la société et d'un ou plusieurs commanditaires tenus de fournir un apport au fonds commun de la société. Elle est créée au moyen d'un contrat de société et doit être désignée sous un nom commun aux associés.
Société en nom collectif	Groupement de personnes, appelées <i>associés</i> , qui conviennent, dans un esprit de collaboration, d'exercer une activité commune. Les associés d'une société en nom collectif ont pour but d'exploiter une entreprise, d'y contribuer par la mise en commun de biens, de connaissances ou d'activités et de partager entre eux les bénéfices pécuniaires et les pertes qui en résultent. Elle est créée au moyen d'un contrat de société et doit être désignée sous un nom commun aux associés.

<b>Terme</b>	<b>Définition</b>
Société par actions	Entité juridique distincte qui détient des droits et des obligations qui lui sont propres. La société par actions est aussi appelée <i>compagnie</i> ou <i>personne morale</i> . Au Québec, les sociétés par actions sont constituées notamment en vertu de la Loi sur les sociétés par actions. Une société par actions a pour but d'exploiter une entreprise afin de réaliser des bénéfices qui seront répartis, s'il y a lieu, entre ses actionnaires.
Statut d'immatriculation	État de l'immatriculation d'une entreprise au registre.
Statuts de constitution	Document utilisé en vertu de la Loi sur les sociétés par actions pour constituer une société par actions.
Statuts de continuation	Document utilisé pour continuer l'existence d'une personne morale sous forme de société régie par la Loi sur les sociétés par actions.
Syndicat de copropriété	Personne morale régie par le Code civil du Québec et formée de l'ensemble des copropriétaires d'une copropriété indivise. Un syndicat de copropriété est constitué par la publication de la déclaration de copropriété au registre foncier. Il a pour objet la conservation de l'immeuble, l'entretien et l'administration des parties communes, la sauvegarde des droits afférents à l'immeuble ou à la copropriété ainsi que toutes les opérations d'intérêt commun.

## 6 DOMAINES DE VALEUR

---

### 6.1 ACT\_ECON

Compte tenu du nombre élevé de valeurs pour ce domaine, seul le fichier source contient les renseignements dont vous avez besoin.

---

### 6.2 STAT\_NOM

Type de domaine de valeur	Code du domaine de valeur	Domaine de valeur en français
STAT_NOM	A	Antérieur
STAT_NOM	F	Futur
STAT_NOM	R	Réservé
STAT_NOM	V	En vigueur

---

### 6.3 TYP\_NOM\_ASSUJ

Type de domaine de valeur	Code du domaine de valeur	Domaine de valeur en français
TYP_NOM	A	Autre nom
TYP_NOM	M	Dénomination sociale
TYP_NOM	N	Nom
TYP_NOM	V	Version du nom

---

## 6.4 STAT\_IMMAT

---

Type de domaine de valeur	Code du domaine de valeur	Domaine de valeur en français
STAT_IMMAT	AI	Avis d'intention de constitution
STAT_IMMAT	IM	Immatriculée
STAT_IMMAT	NI	Non immatriculée
STAT_IMMAT	RD	Radiée sur demande
STAT_IMMAT	RO	Radiée d'office
STAT_IMMAT	RX	Radiée d'office [article 59]

---

## 6.5 REGIM\_JURI

---

Type de domaine de valeur	Code du domaine de valeur	Domaine de valeur en français
REGIM_JURI	011	QUÉBEC : Loi sur les assurances, RLRQ, c. A-32
REGIM_JURI	013	QUÉBEC : Loi sur les sociétés de développement de l'entreprise québécoise, LRQ, c. S-28
REGIM_JURI	014	QUÉBEC : Loi sur les compagnies de gaz, d'eau et d'électricité, RLRQ, c. C-44
REGIM_JURI	015	QUÉBEC : Loi sur les compagnies de télégraphe et de téléphone, RLRQ, c. C-45
REGIM_JURI	016	QUÉBEC : Loi sur les sociétés d'exploration minière, LRQ, c. S-26
REGIM_JURI	017	QUÉBEC : Loi concernant les sociétés de patrons de fabriques de produits laitiers, SRQ 1941, c. 129
REGIM_JURI	018	QUÉBEC : Loi sur les syndicats d'élevage, LRQ, c. S-39
REGIM_JURI	019	QUÉBEC : Loi sur les compagnies de flottage, RLRQ, c. C-42
REGIM_JURI	020	QUÉBEC : Loi des sociétés de construction, SRQ 1941, c. 287
REGIM_JURI	021	QUÉBEC : Loi sur les compagnies [Partie I], RLRQ, c. C-38
REGIM_JURI	022	QUÉBEC : Loi sur les compagnies [Partie II], RLRQ, c. C-38
REGIM_JURI	023	QUÉBEC : Loi sur les compagnies [Partie III], RLRQ, c. C-38
REGIM_JURI	024	QUÉBEC : Loi sur les sociétés par actions, RLRQ, c. S-31.1
REGIM_JURI	025	QUÉBEC : Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, RLRQ, c. C-4.1
REGIM_JURI	026	QUÉBEC : Loi sur les clubs de chasse et de pêche, RLRQ, c. C-22
REGIM_JURI	027	QUÉBEC : Loi concernant les Chevaliers de Colomb de la Province de Québec, 1-2 ELZ. II, c. 134
REGIM_JURI	028	QUÉBEC : Loi sur les compagnies de cimetières, RLRQ, c. C-40
REGIM_JURI	029	QUÉBEC : Loi sur les compagnies de cimetières catholiques romains, RLRQ, c. C-40.1
REGIM_JURI	030	QUÉBEC : Loi sur les coopératives, RLRQ, c. C-67.2
REGIM_JURI	031	QUÉBEC : Loi sur les sociétés d'entraide économique, RLRQ, c. S-25.1

Type de domaine de valeur	Code du domaine de valeur	Domaine de valeur en français
REGIM_JURI	032	Autre loi étrangère
REGIM_JURI	034	QUÉBEC : Loi sur les évêques catholiques romains, RLRQ, c. E-17
REGIM_JURI	035	QUÉBEC : Loi sur la constitution de certaines Églises, RLRQ, c. C-63
REGIM_JURI	036	QUÉBEC : Loi sur les associations coopératives, LRQ, c. A-24
REGIM_JURI	037	QUÉBEC : Loi sur les cercles agricoles, LRQ, c. C-9
REGIM_JURI	038	QUÉBEC : Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19
REGIM_JURI	039	QUÉBEC : Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, RLRQ, c. C-29
REGIM_JURI	040	QUÉBEC : Loi sur les fabriques, RLRQ, c. F-1
REGIM_JURI	042	QUÉBEC : Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne, RLRQ, c. S-29.01
REGIM_JURI	043	QUÉBEC : Loi sur les compagnies de fidéicommis, LRQ, c. C-41
REGIM_JURI	044	QUÉBEC : Loi sur les sociétés agricoles et laitières, RLRQ, c. S-23
REGIM_JURI	045	QUÉBEC : Loi sur les sociétés d'agriculture, LRQ, c. S-25
REGIM_JURI	046	QUÉBEC : Loi des sociétés de colonisation, SRQ 1964, c. 104
REGIM_JURI	047	QUÉBEC : Loi sur les sociétés d'horticulture, RLRQ, c. S-27
REGIM_JURI	048	QUÉBEC : Loi sur les sociétés nationales de bienfaisance, RLRQ, c. S-31
REGIM_JURI	049	QUÉBEC : Loi sur les sociétés préventives de cruauté envers les animaux, RLRQ, c. S-32
REGIM_JURI	050	QUÉBEC : Loi sur les syndicats coopératifs, LRQ, c. S-38
REGIM_JURI	051	QUÉBEC : Loi sur les coopératives de services financiers, RLRQ, c. C-67.3
REGIM_JURI	052	QUÉBEC : Loi du Québec à caractère privé
REGIM_JURI	053	QUÉBEC : Loi du Québec à caractère public
REGIM_JURI	061	QUÉBEC : Loi sur les compagnies minières, RLRQ, c. C-47
REGIM_JURI	072	QUÉBEC : Loi sur les corporations religieuses, RLRQ, c. C-71
REGIM_JURI	073	QUÉBEC : Loi sur les clubs de récréation, RLRQ, c. C-23
REGIM_JURI	080	QUÉBEC : Loi constituant en corporation la Fédération des scouts catholiques de la Province de Québec, 1 ED. VIII, c. 50
REGIM_JURI	081	QUÉBEC : Loi constituant en corporation la Fédération des Guides catholiques de la Province de Québec, 4 GEO. VI, c. 123
REGIM_JURI	082	QUÉBEC : Loi sur les syndicats professionnels, RLRQ, c. S-40
REGIM_JURI	083	QUÉBEC : Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19 ou Code municipal du Québec, RLRQ, c. C-27.1
REGIM_JURI	084	QUÉBEC : Loi sur les services de santé et les services sociaux, RLRQ, c. S-4.2

Type de domaine de valeur	Code du domaine de valeur	Domaine de valeur en français
REGIM_JURI	086	Loi concernant la Société Saint-Jean-Baptiste de la région des Trois-Rivières, 3-4 ELIZ. II, c. 161
REGIM_JURI	087	Loi refondant la charte de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, 1 GEO. VI, c. 141
REGIM_JURI	090	QUÉBEC : Loi concernant les fédérations, conseils centraux et syndicats affiliés à la CSN, LRQ, c. 98
REGIM_JURI	095	QUÉBEC : Loi concernant la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), ses affiliés et leurs syndicats, LRQ, c. 78
REGIM_JURI	101	CANADA : Loi du Canada à caractère privé
REGIM_JURI	102	CANADA : Loi du Canada à caractère public
REGIM_JURI	103	ONTARIO : Loi sur les sociétés par actions, LRO 1990, c. B-16
REGIM_JURI	104	CANADA : Loi canadienne sur les sociétés par actions, SRC 1985, c. C-44
REGIM_JURI	105	CANADA : Loi sur les sociétés d'assurances, LC 1991, c. 47
REGIM_JURI	106	CANADA : Loi sur les banques et les opérations bancaires, LC 1991, c. 46
REGIM_JURI	107	QUÉBEC : Fond mutuel constitué par acte de la fiducie
REGIM_JURI	108	CANADA : Loi sur les corporations canadiennes (Partie 1), SRC 1970, c. C-32
REGIM_JURI	109	QUÉBEC : Loi mixte non québécoise
REGIM_JURI	110	QUÉBEC : Loi sur la formation et la qualification professionnelle de la main-d'œuvre, RLRQ, c. F-5
REGIM_JURI	111	QUÉBEC : Loi sur regroupement et la gestion des commissions scolaires, LQ 1971, c. C-67
REGIM_JURI	112	QUÉBEC : Loi sur les corporations de fonds de sécurité, RLRQ, c. C-69-1
REGIM_JURI	113	QUÉBEC : Loi sur l'organisation municipale de certains territoires, LRQ, c. O-8
REGIM_JURI	114	QUÉBEC : Loi sur l'instruction publique, RLRQ, c. I-13.3
REGIM_JURI	115	QUÉBEC : Code municipal du Québec, RLRQ, c. C-27.1
REGIM_JURI	116	QUÉBEC : Loi sur la société d'habitation du Québec, RLRQ, c. S-8
REGIM_JURI	117	QUÉBEC : Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche, LRQ, c. M-35.1
REGIM_JURI	118	QUÉBEC : Loi sur les villes minières, LRQ, c. V-7
REGIM_JURI	119	QUÉBEC : Loi sur les villages miniers, LRQ, c. V-6
REGIM_JURI	120	QUÉBEC : Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRQ, c. A-19.1
REGIM_JURI	121	QUÉBEC : Loi sur la conservation de la faune, LRQ, c. C-61

Type de domaine de valeur	Code du domaine de valeur	Domaine de valeur en français
REGIM_JURI	122	Loi concernant la Légion canadienne de la Ligue des anciens combattants de l'Empire britannique, SQ 1950, c. 148
REGIM_JURI	123	QUÉBEC : Code des professions, RLRQ, c. C-26
REGIM_JURI	124	CANADA : Loi sur les Indiens, LRC 1985, c. I-5
REGIM_JURI	125	QUÉBEC : Charte de la ville de Montréal, RLRQ, c. C-11.4
REGIM_JURI	126	QUÉBEC : Charte de la ville de Québec, RLRQ, c. C-11.5
REGIM_JURI	127	QUÉBEC : Loi sur la probation et les établissements de détention, LRQ, c. P-26
REGIM_JURI	128	QUÉBEC : Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik, RLRQ, c. V-6.1
REGIM_JURI	129	CANADA : Loi sur les corporations canadiennes, SRC 1970, c. C-32
REGIM_JURI	130	QUÉBEC : Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris, RLRQ, c. S-5
REGIM_JURI	131	QUÉBEC : Code civil du Québec
REGIM_JURI	132	CANADA : Loi sur les chambres de commerce, LRC 1985, c. B-6
REGIM_JURI	133	QUÉBEC : Loi sur la santé et la sécurité du travail, RLRQ, c. S-2.1
REGIM_JURI	140	ONTARIO : Loi sur les personnes morales, LRO 1990, c. C.38
REGIM_JURI	141	Charte de l'Ontario
REGIM_JURI	142	CANADA : Loi sur les sociétés d'assurances, LC 1991, c. 47
REGIM_JURI	200	QUÉBEC : Loi sur les compagnies de cimetières catholiques romains, RLRQ, c. C-40.1
REGIM_JURI	201	CANADA : Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt, LC 1991, c. 45
REGIM_JURI	202	QUÉBEC : Loi sur les décrets de convention collective, RLRQ, c. D-2
REGIM_JURI	203	QUÉBEC : Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche, RLRQ, c. M-35.1
REGIM_JURI	204	QUÉBEC : Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, RLRQ, c. C-61.1
REGIM_JURI	205	QUÉBEC : Loi sur les services correctionnels, LRQ, c. S-4.01
REGIM_JURI	206	QUÉBEC : Loi sur l'organisation territoriale municipale, RLRQ, c. O-9
REGIM_JURI	300	Autre loi canadienne
REGIM_JURI	302	ALBERTA : Business Corporations Act, RSA 2000, c. B-9
REGIM_JURI	303	COLOMBIE-BRITANNIQUE : Business Corporations Act, SBC 2002, c. 57
REGIM_JURI	304	ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD : Companies Act, RSPEI 1988, c. C-14
REGIM_JURI	305	MANITOBA : Loi sur les corporations, CPLM, c. C225
REGIM_JURI	306	NOUVEAU-BRUNSWICK : Loi sur les corporations commerciales, LNB, c. B-9.1

Type de domaine de valeur	Code du domaine de valeur	Domaine de valeur en français
REGIM_JURI	307	NOUVELLE-ÉCOSSE : Companies Act, RSNS 1989, c. 81
REGIM_JURI	309	NUNAVUT : Loi sur les sociétés par actions, LTN-O (Nu) 1996, c. 19
REGIM_JURI	310	SASKATCHEWAN : Companies Act, RSS 1978, c. C-23
REGIM_JURI	311	TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR : Corporations Act, RSNL 1990, c. C-36
REGIM_JURI	312	TERRITOIRES DU NORD-OUEST : Loi sur les sociétés par actions, LTN-O 1996, c. 19
REGIM_JURI	315	ALBERTA : Companies Act, RSA 2000, c. C-21
REGIM_JURI	316	COLOMBIE-BRITANNIQUE : Business Corporations Act, SBC 2002, c. 57
REGIM_JURI	317	ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD : Companies Act, RSPEI 1988, c. C-14
REGIM_JURI	318	MANITOBA : Loi sur les corporations, CPLM, c. C225
REGIM_JURI	319	NOUVEAU-BRUNSWICK : Loi sur les compagnies, LRN-B 1973, c. C-13
REGIM_JURI	320	NOUVELLE-ÉCOSSE : Societies Act, RSNS 1989, c. 435
REGIM_JURI	322	NUNAVUT : Loi sur les sociétés par actions, LTN-O (Nu.) 1996, c. 19
REGIM_JURI	323	SASKATCHEWAN : Non-profit Corporations Act, 1995, RSS 1995, c. N-4.2
REGIM_JURI	324	TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR : Corporations Act, RSNL 1990, c. C-36
REGIM_JURI	325	TERRITOIRES DU NORD-OUEST : Societies Act, RSNWT 1988, c. S-11
REGIM_JURI	326	YUKON : Loi sur les sociétés par actions, LRY 2002, c. 20
REGIM_JURI	327	CANADA : Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif, LC 2009, c. 23
REGIM_JURI	328	CANADA : Loi canadienne sur les coopératives, LC 1998, c. 1
REGIM_JURI	400	QUÉBEC : Loi sur les compagnies [Partie 1A], RLRQ, c. C-38
REGIM_JURI	405	QUÉBEC : Loi sur les sociétés d'économie mixte dans le secteur municipal, RLRQ, c. S-25.1

## 6.6 INTVAL\_EMPLO\_QUE

Type de domaine de valeur	Code du domaine de valeur	Domaine de valeur en français
INTVAL_EMPLO_QUE	A	De 1 à 5
INTVAL_EMPLO_QUE	B	De 6 à 10
INTVAL_EMPLO_QUE	C	De 11 à 25
INTVAL_EMPLO_QUE	D	De 26 à 49

INTVAL_EMPLO_QUE	E	De 50 à 99
INTVAL_EMPLO_QUE	F	De 100 à 249
INTVAL_EMPLO_QUE	G	De 250 à 499
INTVAL_EMPLO_QUE	H	De 500 à 749
INTVAL_EMPLO_QUE	I	De 750 à 999
INTVAL_EMPLO_QUE	J	De 1000 à 2499
INTVAL_EMPLO_QUE	K	De 2500 à 4999
INTVAL_EMPLO_QUE	L	Plus de 5000
INTVAL_EMPLO_QUE	N	Non déclaré
INTVAL_EMPLO_QUE	O	Aucun

## 6.7 FORM\_JURI

Type de domaine de valeur	Code du domaine de valeur	Domaine de valeur en français
FORM_JURI	APE	Personne morale sans but lucratif
FORM_JURI	ASS	Association
FORM_JURI	AU	Autre
FORM_JURI	AUG	Groupement de personnes
FORM_JURI	CIE	Société par actions ou compagnie
FORM_JURI	COP	Coopérative
FORM_JURI	IND	Entreprise individuelle
FORM_JURI	MUT	Mutuelle d'assurances
FORM_JURI	SEC	Société en commandite
FORM_JURI	SENC	Société en nom collectif
FORM_JURI	SENCRL	Société en nom collectif à responsabilité limitée
FORM_JURI	SEP	Société en participation
FORM_JURI	SMU	Société de secours mutuel
FORM_JURI	SOC	Société non constituée au Québec
FORM_JURI	SYC	Syndicat de copropriété
FORM_JURI	SYP	Syndicat professionnel

## 6.8 RELA\_ASSUJ

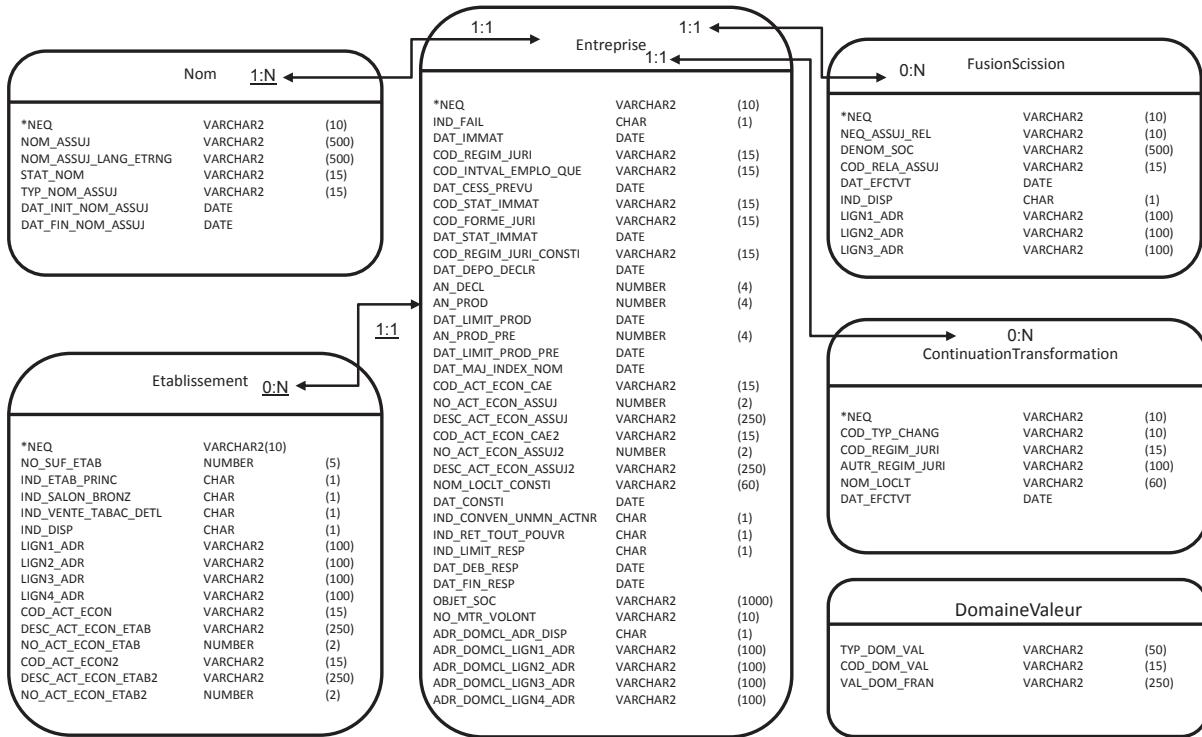
Type de domaine de valeur	Code du domaine de valeur	Domaine de valeur en français
RELA_ASSUJ	CO	Conversion
RELA_ASSUJ	FO	Fusion ordinaire
RELA_ASSUJ	FS	Fusion simplifiée
RELA_ASSUJ	IN	Intégration

RELA_ASSUJ	RP	Remplacé par
RELA_ASSUJ	SC	Scission

## 6.9 TYP\_CHANG

Type de domaine de valeur	Code du domaine de valeur	Domaine de valeur en français
TYP_CHANG	CONTN	Continuation
TYP_CHANG	TRANS	Transformation

## 7 RELATIONS ENTRE LES BLOCS DE DONNÉES



*Registraire*  
*des entreprises*

Québec



IN-537 (2019-05)